

CONTRAT DE LOCATION du FOYER

Date de location du au

Entre les Soussignés :

DARGENT Michel, Maire, Représentant la commune de CEAUCE

ET

NOM :

PRENOM :

DOMICILE :

TELEPHONE :

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT

Article 1er

Le soussigné.....locataire de la salle du foyer, déclare avoir pris connaissance que :

- Lors de la réservation de la salle, il devra verser **la moitié du prix de la location** qui sera immédiatement encaissée. **Tout désistement inférieur à 30 jours de la date de location entraînera le non remboursement des arrhes**
- La contenance de la salle de convivialité est limitée à 60 personnes assises. Au-delà, la commune décline toute responsabilité en matière de sécurité.
- Le jour de la location, lors de la prise des clés, le **solde de la location** sera demandé et encaissé.
- Une **caution de 100 €** sera déposée à la mairie le jour de la signature du contrat et restituée après inventaire de la salle. S'il est constaté des dégâts qu'ils soient matériels ou immobiliers, cette caution sera encaissée au prorata des frais de réparation engagés par la commune et augmentée si cela s'avère nécessaire,
- Une **caution de 10 €** sera déposée en mairie pour la prise des clés de la salle par le locataire et restituée lors de la remise des clés en mairie.
- Toute vaisselle cassée ou manquante sera facturée.
- **Si à l'état des lieux, les locaux sont rendus insuffisamment propres, et les abords de la salle non nettoyés, les heures de ménage et de nettoyage seront facturés au prix de 25 € par heure.**

Article 2

La location part de 9 h (jour de la manifestation) à 9 h le lendemain.

TARIFS habitants de la commune et hors commune

Occupation	Tarifs Commune	Tarifs hors Commune
Préparation la veille	30 €	40 €
Jour manifestation	50 €	60 €
Le lendemain	30 €	40 €
Vin d'honneur	50 €	50 €

A CEAUCE, le

Signature du locataire,